

COMMUNE DE FARAMANS

Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019 à 20h00

1 - Demande de subvention auprès du département de l'Isère

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de création de cheminements piétons dans le centre bourg visant à :

- sécuriser les abords de la future micro-crèche et de l'espace de santé ;
- maîtriser les vitesses de circulation des chemins de la Porte Bleue et des Églantines ;
- réaménager et sécuriser l'accès à la place du Village ;
- mettre aux normes PMR les cheminements piétons et les arrêts de bus ;
- sécuriser les cheminements piétons dans le centre bourg.

Le montant estimatif de ces travaux est de 108 180 € HT qui pourraient être financés par :

- le département de l'Isère : 35 000.00 € HT (32.35 %) ;
- la région Auvergne-Rhône-Alpes : 29 908.00 € HT (27.65 %) ;
- l'État (DETR) : 21 636.00 € HT (20 %) ;
- la commune (autofinancement) : 21 636.00 € HT (20 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement décrits ci-dessus.

2 - SEDI : conseil en énergie partagée

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie », le SEDI (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère) propose à ses adhérents un Conseil en Énergie Partagé (CEP) en mettant à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service CEP_Expert pour un coût de 657.20 € par an (0,62 € par habitant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au CEP_Expert, pour une durée de 3 ans et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

3 - SEDI : assistance à projets d'urbanisme

M. le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Pour faire face à la complexité des propositions techniques et financières établies par le concessionnaire, le SEDI propose gratuitement, à ses adhérents, un service d'Assistance à Projets d'Urbanisme. Ce service est également utile lors d'études prospectives d'urbanisation. Les modalités d'utilisation de ce service sont précisées par une convention conclue pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec le SEDI.

4 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose que suite au recrutement de plusieurs agents, il convient de modifier le tableau des effectifs en créant :

- 2 postes d'agent contractuel à temps complet ;
- un poste d'agent contractuel à temps non complet (32 h).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications du tableau des effectifs.

Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.)

Elections partielles du 20 Septembre 2019

Les élections au Conseil Municipal d'Enfants ont eu lieu le Vendredi 20 Septembre 2019.

4 candidatures étaient proposées aux électeurs : CLARIN Jordane, GENTY Matthias, RANDY Maelyne, SANCHEZ Paco.

Jordane et Paco ont été élus au premier tour, Matthias au second tour.

Ces trois jeunes élus représenteront les CE2.

Ces nouveaux conseillers, remplaçants de leurs camarades partis au collège, avaient reçu le Maire, Gilles BOURDAT et son Adjointe en charge des Affaires Scolaires, Frédérique FERRARIS, dans leur classe. Lors de cette rencontre Monsieur le Maire a rappelé l'organisation politique de notre pays. Il a insisté sur la chance que nous avions de vivre en démocratie mais aussi sur les devoirs liés à la charge d'un élu. Ainsi, les enfants qui se sont présentés ont pu mesurer la tâche qui allait leur échoir.

Cette année, seront reprises les propositions de travail évoquées les années précédentes et qui n'ont pas pu aboutir. Les nouvelles idées seront comme toujours accueillies avec enthousiasme et sérieux afin de voir réaliser de nouveaux projets. Nous saluons, donc, l'arrivée de ces nouveaux élus et leur souhaitons un bon et fructueux mandat.

Ils rejoindront, au C.M.E., BARROS Lya, JOUVHOMME Elyne, MARNAT Maxime (représentants des CM1) et DJELLOULI Maëlys, GRIVIAUX Héloïse, SERVERIN Quentin (représentants des CM2).

La première réunion du Conseil Municipal Enfants a eu lieu le Mardi 24 Septembre.

Informations diverses

1. Mise à jour de la liste des professionnels de santé

Depuis début Juillet, les professionnels de santé suivant ont rejoint l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 83 48 12 37
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADM :	04 74 54 29 45

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

L'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51), l'Opticien à domicile (06 11 33 01 04), la Naturopathe - Magnétiseur (06 24 91 24 72) et la Thérapeute - Psychocorporelle (06 74 28 93 03) sont situés dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ancien cabinet de la kiné).

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins vont être disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (04 74 54 22 97) mairie.faramans@gmail.com

3. Mesures de restriction liées à la sécheresse

Par un arrêté préfectoral, du 20 Août 2019, notre territoire est placé en situation de Vigilance et d'Alerte, jusqu'au 30 Décembre 2019.

En conséquence, les mesures de restrictions imposées sont les suivantes :

- + Interdiction de lavage des voitures hors stations professionnelles.
- + Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5 m³ à usage privé.
- + Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, des stades et des espaces sportifs, de 9h à 20h (sauf dispositions spécifiques irrigation).
- + Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé.
- + Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques entraînant des lâchers d'eau.
- + Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement.
- + Pour l'agriculture, baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation. Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques), interdiction de prélever de 9h à 20h.

4. Canicule : demande de reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle

Suite à l'épisode de canicule de cet été, la municipalité propose de faire reconnaître la commune en catastrophe naturelle.

A cette occasion, tous les habitants ayant relevé l'apparition de fissures sur leur habitation doivent faire parvenir un courrier à l'attention de Mr le Maire.

Un dossier sera transmis à la Préfecture.

5. Récupération des encombrants

Une convention relative aux modalités de récupération des encombrants a été signée entre Bièvre Isère Communauté et la Ressourcerie.

Concrètement, une collecte gratuite des encombrants, en porte à porte, aura lieu sur Faramans, les 4^{èmes} Vendredis de chaque mois à compter de Juin 2019.

Pour être collecté, chaque particulier devra s'inscrire auprès de la Ressourcerie (au 04 27 69 00 62 ou au 06 35 55 31 07).

6. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur NUNES,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Apiculteur BILLOD,
- Rémouleur ROUX,
- Produits antillais CAROLINA,,
- Produits Aloe Vera MALLARD,
- Oeufs MANGE,
- Ferme du SOZEA.

Ces professionnels complètent l'offre commerçante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boucherie,
- Boulangerie,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Compte-rendu du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.)

Elections partielles du 20 Septembre 2019

Les élections au Conseil Municipal d'Enfants ont eu lieu le Vendredi 20 Septembre 2019.

4 candidatures étaient proposées aux électeurs : CLARIN Jordane, GENTY Matthias, RANDY Maelyne, SANCHEZ Paco.

Jordane et Paco ont été élus au premier tour, Matthias au second tour.

Ces trois jeunes élus représenteront les CE2.

Ces nouveaux conseillers, remplaçants de leurs camarades partis au collège, avaient reçu le Maire, Gilles BOURDAT et son Adjointe en charge des Affaires Scolaires, Frédérique FERRARIS, dans leur classe. Lors de cette rencontre Monsieur le Maire a rappelé l'organisation politique de notre pays. Il a insisté sur la chance que nous avions de vivre en démocratie mais aussi sur les devoirs liés à la charge d'un élu. Ainsi, les enfants qui se sont présentés ont pu mesurer la tâche qui allait leur échoir.

Cette année, seront reprises les propositions de travail évoquées les années précédentes et qui n'ont pas pu aboutir. Les nouvelles idées seront comme toujours accueillies avec enthousiasme et sérieux afin de voir réaliser de nouveaux projets. Nous saluons, donc, l'arrivée de ces nouveaux élus et leur souhaitons un bon et fructueux mandat.

Ils rejoindront, au C.M.E., BARROS Lya, JOUVHOMME Elyne, MARNAT Maxime (représentants des CM1) et DJELLOULI Maëlys, GRIVIAUX Héloïse, SERVERIN Quentin (représentants des CM2).

La première réunion du Conseil Municipal Enfants a eu lieu le Mardi 24 Septembre.

Informations diverses

1. Mise à jour de la liste des professionnels de santé

Depuis début Juillet, les professionnels de santé suivant ont rejoint l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 83 48 12 37
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
ADM :	04 74 54 29 45

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux.

L'Hypnothérapeute (06 52 38 33 51), l'Opticien à domicile (06 11 33 01 04), la Naturopathe - Magnétiseur (06 24 91 24 72) et la Thérapeute - Psychocorporelle (06 74 28 93 03) sont situés dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ancien cabinet de la kiné).

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

Elle doit être réalisée, chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

Calendrier des Fêtes des prochains mois

Octobre		
Mardi 1	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Vendredi 4	Réunion publique pour les préparatifs de la Foire, à 20h30	Salle de réunion
Dimanche 7	Ramassage et épulage des Châtaignes	Salle de réunion
Samedi 12	Foire aux Châtaignes	Base de loisirs
Samedi 12	Bal des conscrits sous chapiteau	Base de loisirs
Dimanche 13	Concours CSO Club	Centre équestre
Samedi 26	Stage de Zumba Fitness de Faradanse, de 19h à 21h	Salle des fêtes
Dimanche 27	Matinée Boudins de la F.N.A.C.A.	Salle d'animation
Novembre		
Dimanche 3	Matinée Tête de Veau de la Boule du Marais	Salle d'animation
Mardi 5	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Vendredi 8	Conseil d'administration du CERF, à 20h30	Salle de réunion
Samedi 9	Loto du Club Sportif Football	Salle des fêtes de Penol
Dimanche 10	Marché de Noël des ateliers créatifs ACCIF	Salle des fêtes
Lundi 11	Commémoration de l'armistice du 11/11/1918, à 11h	Monument aux Morts
Dimanche 17	Matinée Moules-Frites des Conscrits	Salle d'animation
Dimanche 17	Concours de belote des conscrits, à 14h	Salle des fêtes
Vendredi 22	Soirée des sponsors et bénévoles de la foire par le C.E.R.F	Salle des fêtes
Dimanche 24	Loto du Centre Communal d'Action Sociale, à 14h	Salle des fêtes
Décembre		
Dimanche 1	Repas des seniors, offert par le C.C.A.S	Salle des fêtes
Dimanche 8	Illuminations, points chauds de l'UPIF	Centre du village
Dimanche 8	Bourse d'échange Moto de Retour de Kick	Base de loisirs
Mardi 10	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Samedi 14	Projection par 38 imageSeconde, à 20h	Salle des fêtes
Dimanche 15	Gouter de Noël du Club de Marche	Salle des fêtes
Samedi 21	Spectacle de Noël du Sou des Ecoles	Salle des fêtes

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr

Toute la population est invitée, à assister, aux Vœux de la municipalité, le :

Dimanche 5 Janvier 2020, à 11h30, au Centre culturel.

Le Conseil Municipal de FARAMANS